

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221212-DEL\_22\_12\_19\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le DIX-NEUF DECEMBRE** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

**Excusés** :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AVIS CONCERNANT LE PLAN D'ACTION 2023/2027 DE LA  
DEMARCHE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** le partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

**Considérant** cette démarche regroupée dans une Convention Territoriale Globale en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse.

**Considérant** le diagnostic des besoins élaboré par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, conjointement avec la Caisse des Allocations Familiales.

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale couvrira l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, le logement et la culture.....

**Considérant** qu'à ce stade de la démarche le Conseil municipal doit uniquement se prononcer sur le plan d'action 2023/2027 de la démarche CTG.

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable concernant le plan d'action 2023/2027 de la démarche de la Convention Territoriale Globale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**